Image not found or type unknown

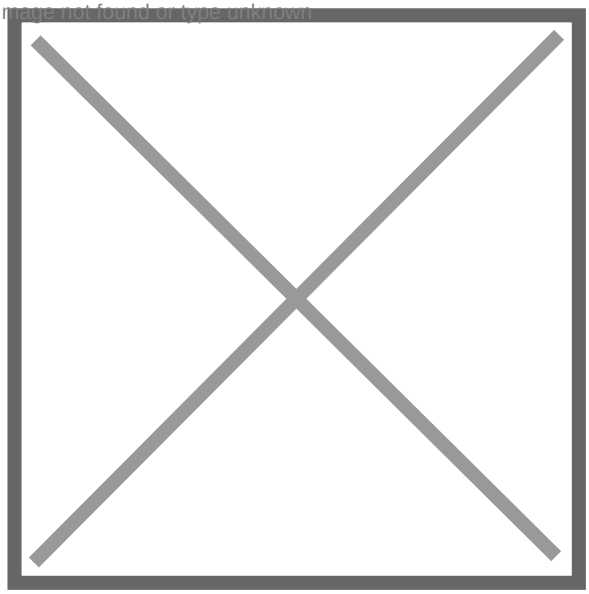

Vice cachée sur une vente entre particulier

Par **Arthus**, le **17/08/2010** à **13:48**

Bonjour à toutes et tous ;
J'ai acheté une épée de combat ainsi que d'autre équipements auprès d'un particulier.
Nous nous sommes mis d'accord sur un paiement en deux fois,
(Le Premier versement ayant déjà été effectué.).

Mais il s'avère , après expertise de la lame par par différent connaisseur expérimenté , la lame est de qualité nettement moindre que celle annoncé par le vendeur d'une part et d'autre part est proche du:" point de rupture"(la lame va se briser sous peu)...

J'ai contacté le vendeur l'informant de la situation et lui annonçant qu'au vue de l'état réel de la lame , je n'acceptais plus l'achat de cette épée...

Je lui ai proposé le règlement du reste du matériel + la restitution de l'épée défectueuse... Avec même une participation au frais de restitution de celle-ci(frais de transport).

Car il m'a annoncé que cette lame lui avait été vendue par un artisan forgeron comme étant une lame de la qualité qu'il m'avait annoncé lors de la vente...

Il à refusé tout arrangement amiable et aujourd'hui ,il me réclame l'intégralité de la somme de la vente le prix de l'épée compris.

J'aimerais savoir quoi faire ...

Savoir si je peux prétendre à un vice de forme et qu'elle en serait le délai de

rétractation .

Merci d'avance pour vos conseils ! ;)

NB: Si possible , merci de me faire part des articles de loi concernant ma situation .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés